

Chronologie de la constitution de l'UEO (Paris, 1er juin 1955)

Légende: Le 1er juin 1955, le groupe de travail chargé d'étudier la question de la production et de la standardisation des armements publie une chronologie des événements qui ont abouti à la constitution de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Source: National Archives of the United Kingdom, Kew. <http://www.nationalarchives.gov.uk>, Records of international organizations, DG. Copies of records of the Brussels Treaty Organisation and Western European Union. Brussels Treaty Organisations and Western European Union: Microfilm copies of files, DG 1.

Groupe de travail "Production et standardisation des armements" de l'UEO. Historique d'une négociation. Chronologie des événements qui ont abouti à la constitution de l'Union de l'Europe occidentale. Paris: Union de l'Europe occidentale, 01.06.1955. 11 p.

Copyright: (c) The National Archives of the United Kingdom

URL: http://www.cvce.eu/obj/chronologie_de_la_constitution_de_l_ueo_paris_1er_juin_1955-fr-ad174012-184c-4dfe-9cfc-2cbfae7e8531.html

Date de dernière mise à jour: 10/09/2012

prepared by Press Attaché
of Paris Working Group
on Production & Stand. of Armaments



2

1 JUN 1955

HISTORIQUE D'UNE NEGOCIATION

Chronologie des événements qui ont abouti à la constitution de l'Union de l'Europe Occidentale.

Sur la scène mondiale, la pièce en trois actes du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest n'aura pas respecté l'unité de temps des tragédies classiques.

Le premier acte est fort long. Il débute, en juin 1950, au lendemain de l'agression nord-coréenne, lorsque le gouvernement des Etats-Unis fit savoir aux alliés occidentaux qu'il conviendrait d'envisager, pour parfaire leur défense, l'introduction de l'Allemagne fédérale dans leur système. De cette demande devait naître, après une longue discussion, la Communauté Européenne de Défense. Mais l'acte se termina, le 30 août 1954, sans qu'aucune solution viable puisse être mise sur pied: par 319 voix contre 264, le Parlement français rejetait le Traité d'Armée Européenne.

Le rideau se lève, sur le second acte, le surlendemain, 1er Septembre. Sir Winston Churchill propose aux "Six de la C.E.D." de se joindre aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne pour tenir, à Londres, une conférence sur le réarmement allemand. L'acte sera bref; mais l'action sera si dense que les spectateurs étourdis, encore habitués au lent cheminement du 1er acte perdront

- 2 -

la notion du temps. En quelque six mois, le résultat essentiellement recherché, depuis les jours tragiques de juin 1950, est obtenu. Et le vendredi 6 mai, la République Fédérale d'Allemagne devenue Etat souverain entre dans le Pacte Atlantique, tandis que les Six de la C.E.D. et la Grande-Bretagne créent, sans autorité supranationale, l'Union de l'Europe Occidentale.

Nul ne sait encore ce que sera le troisième acte. Les promoteurs de la pièce ont des idées. Mais il est possible que d'autres auteurs les obligent à modifier leur thème.

Tel est le synopsis.

Le scénario est cependant plus compliqué.

La C.E.D. était, pour une partie de l'opinion française, une bête malfaisante. Pour les peuples des cinq autres pays, elle portait, au contraire, un immense espoir: la constitution, à brève échéance, d'une Europe politique fédérée, dotée d'un marché économique commun et solidement étayée par une armée commune.

Il fallut donc, au lendemain du 30 août, tisser une nouvelle toile, plus vaste, englobant la Grande-Bretagne, de texture plus lâche, dépourvue de pouvoirs supranationaux. Elle devait être, cependant, suffisamment solide pour autoriser les plus grandes espérances: la poursuite de la construction européenne. C'est ce qui fut tenté avec l'U.E.O.

° °

- 3 -

Le Chef du Foreign Office, Sir Anthony Eden prit, le 11 septembre 1954, son bâton de pèlerin, pour tenter de jeter les bases, dans chacune des capitales de l'ex-C.E.D., d'une nouvelle organisation susceptible de recueillir l'adhésion de l'opinion britannique. Il arriva le jour même à Bruxelles où il conféra avec les ministres des Affaires Etrangères du Benelux: MM. SPAAK (Belgique), BEYEN (Pays-Bas) et BECH (Luxembourg). Le lendemain, il était à Bonn où le recevait le Chancelier ADENAUER soucieux et gêné par la position française.

Sir Anthony EDEN, poursuivant son voyage, arrive à Rome le 13 et à Paris le 15. Les agences de presse diffusèrent une analyse du voyage éclair du Ministre britannique. Au cours de ses conversations, M. Eden aurait proposé une extension et une modification du Traité de Bruxelles du 17 mars 1948 et l'admission de l'Allemagne occidentale à l'OTAN sous certaines conditions. Il faut noter, à ce sujet, que de semblables idées avaient circulé dans les milieux politiques parisiens qui prévoyaient la mort de la C.E.D. vers le 19 août, tandis que M. Pierre MENDES-FRANCE rencontrait, à Bruxelles, nos cinq partenaires de l'Armée européenne.

Tandis que Sir Anthony confère à Paris avec le Chef du Gouvernement français, M. FOSTER DULLES arrive à Bonn, le 16 septembre et de la capitale fédérale regagne Londres où il se trouve le lendemain, sans passer par Paris.

Cependant les Chancelleries essaient de mettre en pratique

- 4 -

les propositions Eden. Le 22 septembre, la Commission permanente du Traité de Bruxelles procède à un examen préliminaire de la situation.

Le Conseil de Cabinet britannique étudie la suite à donner aux demandes françaises sur les liens entre l'Angleterre et l'Europe des Six.

Le Benelux et le Canada se montrent favorables aux thèses françaises, tandis que Washington est réservé. Bonn ne veut admettre aucune discrimination.

La Conférence des Neuf se tient à Londres du 28 septembre au 3 octobre. Une résolution finale en 12 points est publiée.⁽¹⁾

Dans la première quinzaine d'octobre les gouvernements et les parlements nationaux prennent connaissance de "l'Acte de Londres". En France, le 12, l'Assemblée nationale, par 350 voix contre 112 fait confiance au gouvernement pour poursuivre les négociations commencées à Londres.

Le 13, M. BLANK déclare, à Bonn, que le Grand-Etat-Major Allemand ne ressuscitera pas: ses principales fonctions seraient assurées par l'OTAN.

Dans le même temps, M. Mendès-France a un entretien avec M. Hoffmann Président du Conseil Sarrois sur les aspects économiques de la solution sarroise.

Le 19, M. Mendès-France rencontre le Chancelier Adenauer à La Celle Saint-Cloud afin de rechercher avec lui un accord sur

- 5 -

la question sarroise.

Le lendemain s'ouvre à Paris une semaine diplomatique particulièrement chargée :

- 20 octobre, ouverture de la Conférence des Quatre sur le rétablissement de la Souveraineté Allemande
 - 21, Conférence des Neuf sur l'Union de l'Europe Occidentale
 - 22, Réunion du Conseil Atlantique. Le Chancelier Adenauer y assiste, pour la première fois, en qualité d'observateur.
- Poursuite des entretiens franco-allemands sur la Sarre, jusqu'à 3 heures du matin, à l'Ambassade de Grande-Bretagne.
- Enfin, le 23, après une matinée tout entière consacrée aux entretiens franco-allemands sur la Sarre, les Sept et les Etats-Unis signent les "Accords de Paris" qui rendent à l'Allemagne une armée et sa souveraineté.

Le 18 novembre, la Chambre des Communes Britannique approuve les Accords de Paris par 264 voix contre 4. Les travaillistes s'abstiennent. Le lendemain les textes sont approuvés par le Cabinet de Bonn.

Dans les jours qui suivent se poursuivent les négociations franco-allemandes sur la Sarre et entre les puissances intéressées les conversations "de sondage" pour une conférence des Quatre Grands, à l'échelon le plus élevé. Les Alliés Occidentaux

- 6 -

sont d'accord - E. Foster-Dulles le rappelle le 7 décembre - pour que la Conférence à Quatre ne se tienne qu'après la ratification des Accords de Paris.

Le Président EISENHOWER, le 8 décembre, accueille avec sympathie un projet français de "Pool des Armements".

Le 11, l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe adopte par 82 voix contre 7 une résolution approuvant les Accords de Paris et demandant l'ouverture de négociations avec l'Est. Le 15, la Reine Elizabeth signe les Accords.

Le 16 Décembre, le Bundestag adopte, en première lecture les Accords de Paris. La Chambre des Députés italienne ratifie à son tour les Accords le 23 décembre, par 335 voix contre 215.

Après un débat souvent dramatique, l'Assemblée nationale française adopte finalement, le 30 décembre, les textes par 287 voix contre 260 et 74 abstentions.

Avec la ratification par l'Assemblée Nationale française la fièvre tombe. Et l'année commence dans une relative quiétude.

Le 14 janvier, M. MENDES-FRANCE et le Chancelier ADENAUER se rencontrent, une nouvelle fois, à Baden-Baden, pour tenter de liquider le "contentieux franco-allemand".

Cependant, le 17 janvier, s'ouvre, au Palais de Chaillot, la Conférence du Groupe de Travail pour la Standardisation et la Production des Armements. Les délégations sont aussitôt saisies d'un projet français de Communauté d'armement qu'elles estiment

- 7 -

trop dirigiste et trop supranational. Successivement Allemands et Britanniques soumettront des textes sur lesquels ne pourra se faire l'unanimité. Le Groupe de Travail créera, pour parvenir à un accord, deux Comités : l'un groupant les Experts techniques, l'autre se chargeant de l'organisation du futur Organisme.

Dans le même temps le Conseil de la République entame la procédure de ratification des Accords de Paris. La Chambre Belge ratifie les textes le 20 janvier, par 181 voix contre 9.

Le 27 janvier, le Parlement canadien vote, par 213 voix contre 12, l'entrée de la République fédérale dans l'O.T.N. Mais en Allemagne, l'opposition social-démocrate entame la lutte contre les Accords. Pour parer au danger, le Chancelier ADENAUER va prendre la parole dans des réunions publiques. Rejoignant les socialistes allemands, 104 députés travaillistes britanniques et bévanistes demandent le 17 février l'ouverture de négociations avec l'Est avant la ratification définitive. Cependant M. ATTLEE maintient son accord à l'U.E.O.

Commence alors la période des ratifications en cascade. Le 24 février, s'ouvre devant le Bundestag, à Bonn, le débat, en deuxième et troisième lectures. Le 28 février, la Chambre des Députés de la République fédérale adopte définitivement les textes. Et le 18 mars, en moins de deux heures, le Bundesrat donne son accord. Le Président HEUSS ratifiera, dès le 24 mars, les Accords de Paris, que le Sénat italien avait accepté le 11. Et le 16, le Gouvernement de M. SCALFA déposait les instruments de ratification.

- 8 -

Le 27 mars, à son tour, le Conseil de la République après un débat dramatique au cours duquel M. Edgar FAURE et M. Antoine PINAY sont intervenus plusieurs fois, autorise la ratification par 298 voix contre 115.

Le 30 mars, par 71 voix contre 6, la Chambre Néerlandaise adopte les Accords. Puis, c'est au tour de la Belgique où le Sénat ratifie par 142 voix contre 2, le 6 avril. Le même jour la Chambre luxembourgeoise par 48 voix contre 3 accepte l'ensemble des textes.

Cependant des difficultés subsistent. La France fidèle aux engagements pris devant le Parlement souhaite que soit réglé le contentieux franco-allemand sur la Sarre avant que ne soient déposés par elle les instruments de ratification. Aussi, M. PINAY devenu Ministre des Affaires Etrangères, se rend-il à Bonn pour rencontrer le Chancelier ADENAUER, le 25 avril. Au cours de la conversation sont étudiées les différences d'interprétation de la Convention économique sur la Sarre et le sort des Aciéries Roechling. Des progrès substantiels sont enregistrés, si bien que la France accepte de déposer les instruments de ratification, le 5 mai. La veille, la Cour Constitutionnelle de Karlsruhe avait rejeté la plainte des sociaux-démocrates visant à déclarer inconstitutionnel l'Accord franco-allemand sur la Sarre.

Et le deuxième acte s'achève; le 6 mai, le drapeau de la République fédérale allemande flotte au SHAPE, à Roquencourt; puis le Chancelier ADENAUER est accueilli parmi les membres du

- 9 -

Traité de Bruxelles devenu Union de l'Europe Occidentale le 7 mai et, le 9 mai, les 14 de l'OTAN le reçoivent à leur tour.

Ainsi l'outil est constitué. Il n'y a plus qu'à l'utiliser pour organiser la défense et parachever - ainsi que le souhaitent certains Etats membres - l'oeuvre de construction européenne.

Ce sera peut-être le meilleur moyen de travailler pour la Paix.

ANNEXE I

3 OCTOBRE 1954

ACTE FINAL DE LA CONFERENCE DE LONDRES

- 1° - RETABLISSEMENT DE LA SOUVERAINETE ALLEMANDE
(Titre I de l'acte) ;
- 2° - EXTENSION DU TRAITE DE BRUXELLES A LA REPUBLIQUE FEDERALE
ET A L'ITALIE (Titre II de l'acte) ;
Dans l'annexe n° 1 à l'acte, les signataires du Traité invi-
tent ces deux puissances à adhérer au Traité, et publient
à cet effet un projet de protocole qui serait soumis aux Par-
lements ;
- 3° - CREATION DANS LE CADRE DU TRAITE DE BRUXELLES D'UNE AGENCE DE
CONTROLE DES ARMEMENTS
(Titre II de l'acte) ;
- 4° - ATTRIBUTION A L'ORGANISATION DU TRAITE DE BRUXELLES DE POU-
VOIRS NOUVEAUX ;
Ces pouvoirs comportent notamment la fixation pour ses mem-
bres des maxima de l'effort défensif (Titre II de l'acte) ;
- 5° - ENGAGEMENT PRIS PAR L'ALLEMAGNE DE NE PAS FABRIQUER UN CERTAIN
NOMBRE D'ARMES NOMMEMENT DESIGNÉES (Titre II de l'acte et dé-
claration annexe du Chancelier) ;
- 6° - ENGAGEMENT PRIS PAR LES ETATS-UNIS DE CONTINUER LEUR APPUI
A L'UNITE EUROPEENNE (Titre III de l'acte) ;
- 7° - ENGAGEMENT PRIS PAR LA GRANDE-BRETAGNE DE MAINTENIR SUR LE
CONTINENT LES FORCES QU'ELLE Y ENTRETIENT ACTUELLEMENT ET DE
NE PAS LES RETIRER CONTRE L'AVIS DE LA MAJORITE DES MEMBRES
DE L'ORGANISATION DE BRUXELLES (Titre III de l'acte) ;

- 2 -

- 8° - ACCORD POUR RECOMMANDER L'ADMISSION DE LA REPUBLIQUE FEDERALE A L'OTAN (Titre IV de l'acte) ;
 - 9° - DISPOSITION RELATIVE A L'IMPLANTATION ET L'INTEGRATION DES TROUPES ALLEMANDES (Titre IV de l'acte et annexe II) ;
 - 10°- DECLARATION PAR LAQUELLE L'ALLEMAGNE S'ENGAGE A NE PAS RECOURIR A LA FORCE POUR ASSURER SA REUNIFICATION OU MODIFIER SES FRONTIERES (Titre V de l'acte) ;
 - 11°- DECLARATIONS GENERALES DE PRINCIPE DES ALLIES EN CONFORMITE AVEC LA CHARTE DES NATIONS UNIES (Titre V de l'acte) ;
 - 12°- CONVOCATION DE REUNIONS DES QUATRE, DES NEUF ET DE L'OTAN (Titre VI de l'acte).
-